

MAIRIE DE BUJALEUF**Délibération n°2023.67 du Conseil Municipal portant sur la nouvelle tarification de la salle Jean Biron au 1^{er} janvier 2024.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 05 décembre 2023, à 20h00, suivant la convocation en date du 28 novembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : M. ANOMAN

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. BODIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représenté : M. APPIAH

Excusée : MME PASQUIER

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	11	1	12	12	12	0	0

Le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité :

- de modifier les tarifs de location de la salle Jean Biron comme suit :

TARIFS 48H	salle	sono	cuisine	Forfait chauffage (48H) Du 15/10 au 15/04
ASSOCIATIONS COMMUNALES	65 €	50 €	110 €	0 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	220 €	50 €	165 €	70 €
HABITANTS COMMUNES	130 €	50 €	110 €	70 €
HABITANTS EXTERIEURS	280 €	60 €	170 €	70 €
PROFESSIONNELS COMMUNAUTE COMMUNES	220 €	60 €	170 €	70€
PROFESSIONNELS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES	440 €	60 €	170 €	70 €
ASSEMBLEE ORGANISMES PROFESSIONNELS	440 €	60 €	170 €	70€
REUNION PUBLIQUE	gratuit/ 1/2j	/	/	70 €

- de maintenir le montant des cautions comme suit :

CAUTION MENAGE	200 €
CAUTION SALLE	200 €

- d'accorder aux associations communales une location gratuite par an, pouvant comprendre l'ensemble des équipements (salle, cuisine et sono), pour la manifestation de leur choix.

- d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour copie conforme. Le 13/12/2023

Le Maire :
Jean-Michel BIDAUD



Le Secrétaire de Séance
Matthieu ANOMAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/12/2023
Et publication et notification le 15/12/2023
Mise en ligne le 15/12/2023